

	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SECTEUR CARRIERE CONCOURS	CIMIEZ		3 pages
	NOTE D'INFORMATION D'OUVERTURE DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER 2^{ème} CLASSE	Création	MàJ	Vérification
		11/12/2019	17/12/2019	18/12/2019
		Approbation	Diffusion	Application
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : K. CORNIGLION 34637 V. ROUJET 34627	18/12/2019	20/12/2019	Jusqu'au 21/02/2020

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER 2^{ème} CLASSE

SPECIALITES :

- RESTAURATION ET HOTELLERIE
- INSTALLATION ET MAINTENANCE DE MATERIELS ELECTRONIQUES, ELECTRIQUES ET AUTOMATISMES
- REALISATION DE TRAVAUX DE TOUS CORPS D'ETAT
- TECHNIQUES BIOMEDICALES
- INFORMATIQUE
- BLANCHISSERIE ET LINGE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,
- Vu le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles
- Vu l'arrêté du 12 octobre 2011 fixant la liste des spécialités des concours et des examens professionnels permettant l'accès aux premier et deuxième grades du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,
- Vu l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externes sur titres, internes sur épreuves et du troisième concours permettant l'accès au grade de technicien supérieur hospitalier de 2e classe du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,

D E C I D E

ARTICLE 1 Un concours externe sur titres est ouvert en vue de pourvoir **6 postes** vacants de technicien supérieur hospitalier 2^{ème} classe au CHU de Nice dont les **spécialités suivent** :

- Restauration et hôtellerie : **1 poste**
- Installation et maintenance de matériels électroniques, électriques et automatismes : **1 poste**
- Réalisation de travaux de tous corps d'état : **1 poste**
- Techniques biomédicales : **2 postes**
- informatique : **1 poste**

Un concours externe sur titres est ouvert en vue de pourvoir **1 poste** vacant de technicien supérieur hospitalier 2^{ème} classe au Centre Hospitalier de Grasse dont la **spécialité suit** :

- Blanchisserie et linge : **1 poste**

ARTICLE 2 Pour le concours externe, les candidats doivent être titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement niveau III) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé correspondant à l'une des spécialités mentionnées aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté du 12 octobre 2011 dans l'un des domaines correspondant aux fonctions statutairement dévolues aux techniciens supérieurs hospitaliers.

ARTICLE 3 Pour pouvoir concourir, les candidats sont tenus de fournir les pièces suivantes :

- Le dossier d'inscription, joint en annexe I, dûment rempli
- Une demande motivée établie sur papier libre stipulant la **spécialité** dans laquelle le candidat souhaite concourir ainsi que l'établissement d'affectation
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi
- Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents
- La photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne, en cours de validité
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national
- La fiche du poste occupé

ARTICLE 4 Le jury est composé comme suit :

1° Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, président

2° Un fonctionnaire hospitalier de catégorie A en fonction dans le ou les départements dans lesquels sont situés le ou les établissements concernés, choisis par le directeur de l'établissement organisateur du concours et extérieur à l'établissement ou aux établissements où les postes sont à pourvoir. A défaut, il est fait appel à un fonctionnaire hospitalier de catégorie A en fonction dans un département limitrophe

3° Un ingénieur hospitalier ou, le cas échéant, une personne au moins de même niveau de qualification en fonctions dans la région concernée ou dans les régions voisines, désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours, extérieur à l'établissement ou aux établissements où les postes sont à pourvoir

4° Un technicien supérieur hospitalier de 1^{ère} classe en fonction dans le département ou les départements voisins, ou, à défaut, dans un autre département, désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours, extérieur à l'établissement ou aux établissements où les postes sont à pourvoir et relevant de l'une des branches au titre de laquelle est ouvert le concours

5° Un professeur en fonctions dans une école d'ingénieurs ou dans un établissement d'enseignement délivrant l'un des titres requis pour le recrutement par voie de concours sur titres des techniciens supérieurs de 2^{ème} classe, désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours.

ARTICLE 5 Le présent concours sur titre est constitué d'une phase d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

a) La phase d'admissibilité consiste en la sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours.

b) L'épreuve d'admission consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury (durée totale de l'épreuve : 45 minutes dont une préparation de 15 minutes, 30 minutes d'entretien ; noté sur 20 ; coefficient 4). L'entretien se compose comme suit :

1° Une présentation par le candidat (durée : 5 minutes), de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un technicien supérieur hospitalier de 2ème classe dans la spécialité dans laquelle il concourt ainsi que sa capacité à animer une équipe.

2° Un échange avec le jury (durée : 25 minutes) à partir d'un texte court comportant plusieurs questions techniques relatives à la spécialité pour laquelle le candidat concourt. Cet échange vise à apprécier les connaissances du candidat ainsi que son potentiel et son comportement face à une situation concrète. Pour cette épreuve, le jury dispose du curriculum vitae du candidat.

Nul ne peut être déclaré admis si la note obtenue à l'entretien est inférieure à 40 sur 80.

ARTICLE 6 L'ouverture de ce concours est publiée sur le site Intranet et Extranet du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

ARTICLE 7 **LE DOSSIER COMPLET** devra être retourné de la Direction des Ressources Humaines – Secteur Carrière Concours, **uniquement par messagerie électronique** interne : .DRH.Concours CHU Nice ou accessible de l'extérieur drh-concours@chu-nice.fr

Toutes les candidatures doivent être envoyées IMPERATIVEMENT,

au plus tard le 21 février 2020
(date de clôture des inscriptions)

LE DIRECTEUR GENERAL



Charles GUEPRATTE

ANNEXE I

**CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION
CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER
2^{ème} CLASSE**

Spécialité :

- RESTAURATION ET HOTELLERIE
- INSTALLATION ET MAINTENANCE DE MATERIELS ELECTRONIQUES, ELECTRIQUES ET AUTOMATISMES
- REALISATION DE TRAVAUX DE TOUS CORPS D'ETAT
- TECHNIQUES BIOMEDICALES
- INFORMATIQUE
- BLANCHISSERIE ET LINGE

PIECES A FOURNIR

1. Le dossier d'inscription, dûment rempli
2. Une demande motivée établie sur papier libre stipulant la **spécialité** dans laquelle le candidat souhaite concourir ainsi que l'établissement d'affectation
3. Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi
4. Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents
5. La photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne, en cours de validité
6. Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national
7. La fiche du poste occupé

Ce dossier doit être retourné, par voie numérique par messagerie électronique :
drh-concours@chu-nice.fr

AU PLUS TARD LE 21 FEVRIER 2020

Les dossiers qui seront envoyés après le 21 février 2020 ne seront pas acceptés.

Remarque importante : L'attention de tous les candidats est appelée sur le fait que les convocations leur seront adressées à leur domicile, et que l'Administration décline toute responsabilité en ce qui concerne l'acheminement de celles-ci.

**DOSSIER D'INSCRIPTION DU CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE
TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER 2^{ème} classe**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Je soussigné(e) Monsieur, Madame, (rayez la mention inutile)

NOM (en capitale d'imprimerie) : _____

NOM DE JEUNE FILLE, pour les femmes mariées : _____

Prénoms : _____

Date de Naissance : _____ Ville : _____ Département : _____

Nationalité : _____

Employeur : _____

Adresse : (personnelle ou familiale complète) _____

Numéro de Téléphone : (indispensable) : Personnel _____

Professionnel _____

J'ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de NICE, l'autorisation de prendre part au **Concours externe sur titres de Technicien Supérieur Hospitalier 2^{ème} classe**

Spécialité :

➤ **Au CHU de NICE**

- RESTAURATION ET HOTELLERIE
- INSTALLATION ET MAINTENANCE DE MATERIELS ELECTRONIQUES, ELECTRIQUES ET AUTOMATISMES
- REALISATION DE TRAVAUX DE TOUS CORPS D'ETAT
- TECHNIQUES BIOMEDICALES
- INFORMATIQUE

➤ **Au CH de GRASSE**

- BLANCHISSERIE ET LINGE

Ouvert en vue de pourvoir

6 postes vacants au Centre Hospitalier Universitaire de NICE

1 poste vacant au Centre Hospitalier de Grasse.

Fait à :le :

Signature du candidat :